

# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

## Documents à joindre obligatoirement par l'hébergeant·e :

- Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité

## Document à joindre obligatoirement par l'hébergé·e :

- Justificatif émanant d'une administration au nom de l'hébergé·e à l'adresse de l'hébergeant·e (avis d'imposition, relevé bancaire, document sécurité sociale, CAF ou Pôle emploi...)

## Direction de l'éducation

*Accueil scolaire et périscolaire*

### Adresse physique :

1 rue Célestin Freinet  
Bâtiment D - 1<sup>er</sup> étage  
44200 NANTES

### Adresse postale :

2 rue de l'Hôtel de Ville  
44094 NANTES CEDEX 01

Téléphone : 02 40 41 94 42

## HÉBERGEANT·E

### Je soussigné·e Mme ou M.

N° :                      Bâtiment :                      Escalier :                      Étage :  
Voie :  
Code Postal :                      Ville :  
Téléphone fixe :                      Téléphone portable :

## Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile

Mme  
Née le

M.  
Né le

### Ainsi que le ou les enfant(s) :

Nom :                      Prénom :                      Date de naissance :  
Nom :                      Prénom :                      Date de naissance :  
Nom :                      Prénom :                      Date de naissance :

À mon domicile (adresse ci-dessus)

À l'adresse suivante : N° :                      Voie :

Code postal :                      Ville :                      Téléphone :

Depuis (date d'arrivée) :                      Pour une durée de :

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Je m'engage auprès du service accueil scolaire et périscolaire à fournir tous les renseignements en cas de changement de situation ou de domicile.

À défaut de la fourniture des pièces obligatoires, l'inscription scolaire ne pourra pas être validée.

À la fin de l'année scolaire, l'enfant a vocation à regagner l'école du périmètre de son futur logement.

Nom et prénom de l'hébergeant·e :  
(faire précéder de la mention lu et approuvé)

Date :

Nom et prénom de l'hébergé·e :  
(faire précéder de la mention lu et approuvé)

Date :

Art 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

Document à remettre au service accueil scolaire et périscolaire de la Ville de Nantes préalablement à l'inscription scolaire

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier automatisé. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du service accueil scolaire et périscolaire de la Ville de Nantes ou du délégué à la protection des données. Celles-ci sont destinées à l'usage de la direction de l'éducation et ne peuvent être cédées à des tiers sans votre consentement. Ces informations sont conservées durant toute la scolarité de votre enfant / vos enfants.